



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/930

S/19642

17 mars 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE/ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 136 de l'ordre du jour
RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS
AVEC LE PAYS HOTECONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 17 mars 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué publié le 16 mars 1988 par la vingt-sixième réunion ministérielle du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad, en Arabie saoudite (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 136 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,Représentant permanent,(Signé) Samir S. SHIHABI

ANNEXE

Communiqué publié par la vingt-sixième session du Conseil ministériel,
tenue à Riyad, les 27 et 28 radjab 1408 de l'hégire, 15 et 16 mars 1988
de l'ère chrétienne

Le Conseil ministériel a tenu sa vingt-sixième session au siège du secrétariat général à Riyad, les 27 et 28 radjab 1408 de l'hégire, 15 et 16 mars 1988 de l'ère chrétienne, sous la présidence de S. A. R. le Prince Saud Al-Faisal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite et Président en exercice du Conseil.

Le Conseil a pris connaissance d'un rapport de S. A. R. le Prince Saud Al-Faisal sur les contacts pris récemment à propos de l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et, exprimant sa satisfaction des efforts déployés par la présidence, a réaffirmé l'importance de ces efforts pour l'application de la résolution.

Le Conseil a en outre examiné la situation dans la région, l'évolution de la guerre entre l'Iran et l'Iraq et l'escalade dangereuse que représente la relance de la guerre des villes entre les deux parties.

Le Conseil a également examiné le déroulement des contacts intervenus en vue d'appliquer la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et les résultats obtenus grâce à ces contacts pour ce qui est de progresser vers l'application de cette résolution.

Conformément aux résolutions du Sommet de Riyad, le Conseil a recommandé de poursuivre et d'intensifier les contacts sur le plan international, notamment avec les Etats membres permanents du Conseil de sécurité, afin d'assurer l'application de la résolution susmentionnée du Conseil de sécurité.

Le Conseil a réaffirmé son appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans ses efforts en vue d'appliquer la résolution.

Le Conseil a étudié la situation actuelle du monde arabe et l'évolution du soulèvement populaire des Arabes de Palestine. Il s'est félicité de l'impressionnante résistance palestinienne contre la poursuite de l'occupation sioniste et contre les plans de colonisation qui en découlent et a constaté que le combat héroïque et la résistance inébranlable du peuple arabe palestinien en lutte constituent une preuve irréfutable de son refus de la politique du fait accompli que l'ennemi sioniste tente d'imposer, ainsi que de sa volonté ferme et légitime d'être maître de son destin, de préserver sa personnalité nationale et d'exercer ses droits nationaux sur son sol et son territoire.

Le Conseil a pris connaissance à ce propos des contacts pris par la présidence, au nom des Etats membres, pour mobiliser un appui mondial au soulèvement du peuple palestinien et a décidé de continuer d'appuyer le soulèvement sur tous les plans.

Le Conseil a suivi avec inquiétude la question de la décision prise par les Etats-Unis d'Amérique de fermer le bureau de l'Organisation de libération de la Palestine à New York et il a exprimé sa réprobation devant cette décision et son appui aux mesures prises par l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

Le Conseil demande aux Etats-Unis de revenir sur leur décision, qui est contraire à l'Accord de Siègè qui les lie à l'Organisation des Nations Unies.
